



Public concerné

Salariés des entreprises et des collectivités.

Prérequis

Être titulaire du SST nécessitant d'être recyclé (tous les 2 ans).

Renseignements pratiques

Durée : 7 heures pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées.

Nombre de participants : 4 à 10 personnes

Actualisation : Recyclage tous les 2 ans (MAC SST)

Equivalence : Le SST à jour équivaut au PSC1

Attestation : Délivrance d'un certificat de Sauveteur secouriste du travail pour une période de validité maximale de 24 mois

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Formateurs qualifiés en Sauvetage Secourisme du Travail, certifiés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS

Validation : Participer à toutes les phases de la formation, réaliser ou faire réaliser tous les gestes de 1^{ers} secours au cours des phases d'apprentissage pratique, participer comme sauveteur à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...), être capable de proposer des actions de prévention suite à une situation d'accident de travail simulée.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Documentation : Un manuel de formation conforme aux référentiels est remis à l'issue de la formation. Utilisation du Plan d'Intervention SST fourni lors de la formation initiale (si possible) sinon le formateur fournira son propre plan d'intervention.

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation)

Objectifs

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. (Art. R.241-39 et 40 du code du travail).

Débouchés

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

Contenu de la formation

Conforme au document de référence SST édité par l'INRS :

1/ Les thèmes (avec gestuelle de secours) :

- Alerte des secours
- Alerte et protection des populations
- Arrêt cardiaque (avec défibrillation externe)
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Malaise
- Obstruction aigüe des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Plaies
- Protection
- Traumatisme

2/ Les thèmes de prévention des risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise :

- Réglementation
- Notions d'accidents de travail et de maladie professionnelle
- Mécanisme d'apparition du dommage
- Recherche des risques
- Document Unique etc...

Les cas concrets seront adaptés à la profession des stagiaires et aux risques présents dans l'entreprise.

Planification

La formation SST est généralement demandée et organisée par l'employeur pour ses salariés. La fréquence reste variable en fonction des disponibilités des salles, des formateurs et des contraintes de l'entreprise. Nous contacter pour les demandes individuelles ou groupes non constitués. Une déclaration d'ouverture de session de formation est obligatoirement faite au minimum 15 jours avant le début d'une session.

Références réglementaires

- Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,
- Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail,
- Document de Référence de l'INRS V8.01/2021.

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.